

CHARTRE

Dehors! 2018 Rencontres de spectacles *très vivants*.

La spécificité de ces Rencontres est de proposer la mutualisation de moyens comme choix pratique et politique. L'objectif premier est promouvoir le travail des compagnies de spectacles vivants de la région auprès du public et des organisateurs et programmeurs de spectacles.

Dans la logique de favoriser les circuits courts nous gardons comme territoire de référence l'ancienne Région Rhône-Alpes (Ain, Ardèche, Drôme, Haute-Savoie, Loire, Isère, Rhône, Savoie) pour les candidatures des compagnies.

Cette Charte a pour objet de définir des règles de fonctionnement ainsi qu'une base commune d'engagement pour les Rencontres professionnelles « DEHORS ! » qui auront lieu à Portes les Valence du 24 au 28 août 2018. Elle devra être approuvée et signée par tous les membres présents de chaque compagnie pour valider votre candidature.

FONCTIONNEMENT GENERAL

Au niveau administratif :

Chaque compagnie doit se considérer en **autoproduction** promotionnelle et est responsable, de ce fait, de ses démarches administratives : DUE, contrats de travail etc. Elle doit être en mesure de fournir les attestations relatives à ses assurances, les habilitations de son personnel, les extraits de registre de sécurité de ses équipements. Chaque compagnie devra régler les droits d'auteur et droits voisins aux sociétés civiles correspondantes.

Une fois la programmation arrêtée, un contrat de coréalisation sera signé. Il définit nos responsabilités respectives.

Au niveau financier :

La compagnie participante accepte le **principe de la mutualisation des recettes et des dépenses**. Chaque année nous avons équilibré recettes et dépenses, en dégageant un bénéfice marginal. Ce bénéfice est partagé entre les compagnies sur le principe d'une part par personne présente du 22 au 29 août (ex : environ 30 € en 2011/ 104 € en 2015/ 75€ en 2016/ 78 € en 2017). Ce chiffre, dépendant des recettes et des dépenses, est variable !).

Le budget global 2017 était d'environ 53 000 € :

- **Recettes**: 7 250 € de finances publiques, environ 13 000€ d'entrées aux spectacles (prix libre), 11 000€ liés aux ventes de bar et crêpes, 22000 € en nature (prêt de matériel, mise à disposition de locaux, mécénat, etc.)
- **Dépenses** : repas de tous les participants (Membres participants des compagnies , bénévoles et organisateurs de Dehors, **et seulement eux...**), fournitures nécessaires aux ventes (buvette, crêpes), location d'appoint de matériel technique, consommables techniques et bureautiques, outils de communication, salaires des postes de chargés de coordination, diffusion, administration, régie technique et générale, et frais de déplacements.

NB: par souci de transparence, nos budgets (prévisionnels et réalisés) sont disponibles sur simple demande auprès des organisateurs (dehors@lesvertebrees.fr).

ENGAGEMENT DE LA COMPAGNIE

De façon générale, la compagnie s'engage à s'inscrire dans une démarche de mutualisation et de responsabilité collective. **Concrètement, il s'agira de participer à la préparation, à la communication et diffusion, au montage, aux tâches quotidiennes et au démontage de l'événement dans sa globalité en dehors des contingences de son propre spectacle.**

En amont de l'événement :

La compagnie s'engage :

- A adhérer et respecter le principe de mutualisation : faire lire, valider, et signer cette charte par **tous les membres** de la compagnie participant au spectacle (avec nom, prénom et fonction), afin que chacun sache sur quelles bases il s'engage,
- A fournir toutes les données artistiques, administratives, techniques et logistiques relatives à sa structure et à l'accueil de son spectacle dans les délais demandés (cf. fiche de renseignement compagnie),
- A indiquer le matériel et les compétences que la compagnie peut partager avec le collectif,
- A promouvoir le projet collectif « DEHORS ! » auprès de son propre réseau de professionnels, de son public sur le territoire, et là où la compagnie sera amenée à jouer avant l'événement. Ainsi, elle s'insérera dans la démarche de **mutualisation des actions de communication et de diffusion**,
- A avoir les outils de promotion et assurer un travail de prospection pour son propre spectacle en vue de sa venue à Dehors !,
- A accepter de jouer après avoir pris connaissance des conditions techniques auprès des organisateurs,
- A prévoir ses outils de communication et les fournitures nécessaires pour toute la durée de l'événement.

Pendant les Rencontres :

Les membres de la compagnie s'engagent :

- A être présents et disponibles toute la journée en dehors de ses temps de jeu, du 25 au 29 Août inclus,
- A participer au **montage du site les 22 et 23 août 2018** (mise en place des infrastructures, déco, ...)
- A prendre une part dans la répartition des tâches collectives quotidiennes (régie, accueil public, sécurité, entretien, catering, buvette, crêpes...) durant toute la durée du festival,
- A accepter la mutualisation des moyens techniques (son/lumière) pour faciliter l'enchaînement des spectacles,
- A prendre en charge de façon autonome son hébergement sur place, sachant qu'un gymnase nous sera ouvert, prévoir le nécessaire de couchage, si vous choisissez cette option,
- A respecter les horaires de montage, démontage et de jeu des spectacles, ainsi que les horaires et rendez-vous pour l'organisation globale des Rencontres (créneaux de bénévolat, réunions d'équipe, rencontres professionnelles...),
- A participer au **démontage le 29 août 2018,**
- A respecter le voisinage et les horaires de fermeture du site.

ENGAGEMENT DU COMITÉ D'ORGANISATION

En amont de l'événement :

- A prendre en charge la base organisationnelle nécessaire à la mise en œuvre des Rencontres à l'année : production, administration, programmation, plan de communication, régie générale,

- A respecter son calendrier prévisionnel pour assurer la programmation, la communication et l'organisation des Rencontres,
- A étudier toutes les candidatures et leur donner des réponses dans les délais fixés.
- A se rendre disponible pour répondre aux interrogations des équipes artistiques,
- A informer les compagnies des moyens techniques et logistiques qui peuvent être fournis par l'organisation, et de ceux qu'elles doivent amener,
- A fournir les outils de communication dans des délais raisonnables et les transmettre aux compagnies sélectionnées (visuel, affiche,...),
- A mettre en place des actions de communication avec des structures sociales et éducatives locales pour favoriser l'accessibilité des Rencontres aux habitants du territoire et faire bénéficier des spectacles à un maximum de public différents
- A assurer une communication ciblée sur l'ensemble de l'événement et des spectacles aux réseaux de professionnels des organisateurs.

Pendant les Rencontres :

- A assurer la régie générale de l'événement (organisation technique, logistique, humaine) du montage au démontage du site,
- A organiser tous les postes de régie, accueil public, sécurité, entretien, catering, buvette...
- A mettre en place un espace dédié aux professionnels pour la promotion des spectacles programmés,
- A centraliser les données nécessaires à l'évaluation de l'événement (nombre de spectateurs, recettes, articles de presse, fichier programmeurs...).
- A prendre en charge les repas des compagnies et des bénévoles du 23 au 30 août 2016. Si la compagnie est accompagnée par des personnes non participantes (amis, enfants, conjoints), celle-ci devra en informer l'organisation **en amont** et **sera facturée 4.50€ TTC par repas et par personne**.

Fait à :

Le :

Nom de la compagnie :

Noms, prénoms, fonctions et signatures des membres :



Rappel : La clôture de l'appel à participation est le 27 avril 2018. L'inscription de votre spectacle à Dehors ! ne pourra être validée qu'à réception de cette charte lue et signée par tous les membres de la compagnie, accompagnée de la fiche de renseignement compagnie et de la fiche technique du spectacle que vous souhaitez jouer. Tout dossier incomplet ou pièce manquante ne permettra pas l'étude de la candidature. Une réponse vous sera transmise individuellement au plus tard le 19 mai 2018.
.2014selon le calendrier que nous avons fixé.